

# C.A.M.S.P.

**CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE**



**Livret d'accueil**

**Edition 2024**

**CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL DE BLOIS**  
Mail Pierre Charlot - 41 016 BLOIS CEDEX – Tel : 02 54 55 67 20  
Télécopie : 02 54 55 68 83 - Email : [sec.camsp@ch-blois.fr](mailto:sec.camsp@ch-blois.fr)  
<http://www.ch-blois.fr>

**Le Centre d'Action Médico-Social Précoce  
(C.A.M.S.P.)**

**accueille les enfants de 0 à 6 ans**

**Le CAMSP se compose d'un site principal sur Blois  
et de deux antennes à Romorantin Lanthenay et  
Vendôme.**

**Le CAMSP est ouvert du lundi au vendredi,  
de 9h à 17h.**

**LES MISSIONS DU C.A.M.S.P. :**

- **Dépistage et prise en charge des troubles neuro-développementaux de l'enfant, troubles moteurs et troubles sensoriels**
- **Dispositif d'Annonce et de Diagnostic Autisme (DADA 41)**
- **Plateforme de Coordination et d'Orientation Trouble du Neuro-Développement (enfant 0-7 ans) sur le Loir-et-Cher (PCOTND-41)**
- **Réseau Grandir en Région Centre (GERC)**
  - suivi des prématurés :
    - > nés avant 32 Semaines d'Aménorrhée (SA)
    - > hypotrophes (RCIU sévère inférieur ou égal 3<sup>e</sup> percentile) nés entre 32 et 35 SA
  - Nouveaux nés présentant une asphyxie avec protocole d'hypothermie.
  - Nouveaux nés avec cardiopathies congénitales opérées.
- **Accompagnement des familles et aidants**
- **Lien avec les autres structures sanitaires et sociales**

# PARCOURS DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

## Comment faire ?

### Admission:

- L'admission s'établit suite à une :
  - Demande directe (téléphoner au 02 54 55 67 20 ou venir au secrétariat médical du C.A.M.S.P à Blois)
  - Orientation de la PCO-TND41 (téléphoner au 02 54 55 63 98)
- Demande étudiée lors d'une Commission Médico-Sociale d'Admission (CMSA). Toutes les informations que vous pourrez nous transmettre restent confidentielles.
- Dossier administratif constitué à votre arrivée (NOM, PRENOM, date de naissance de l'enfant, adresse, téléphone, mail de ses parents et/ou représentants légaux, courriers).
  - Documents à fournir:
    - le carnet de santé de l'enfant
    - la carte vitale et l'attestation papier sur lesquelles l'enfant est inscrit
    - une pièce d'identité, ou l'acte de naissance, ou le livret de famille.

### Consultation médicale

**Votre enfant sera reçu en votre présence en consultation par le médecin pédiatre. C'est un temps essentiel pour comprendre ses difficultés avec observation, écoute et proposition de rendez-vous.**

## Rendez-vous proposés

Suite à la consultation médicale, des rendez-vous sont proposés avec les professionnels du CAMSP (phase de bilans). En cas d'indisponibilité, n'hésitez pas à contacter le secrétariat. La présence des parents de l'enfant et/ou des représentants légaux est indispensable.

Afin de favoriser vos déplacements, nous pouvons vous proposer des rendez-vous sur les antennes à proximité du domicile.

## Réunion de synthèse

Après cette phase initiale de bilans, l'équipe du C.A.M.S.P se concerta pour élaborer un projet de soins personnalisé.

## Projet thérapeutique

**Le projet de soins vous sera communiqué au cours d'une nouvelle consultation.**

Il vous sera indiqué s'il y a nécessité ou non d'un suivi, accompagnement et/ou orientation.

**Votre accord est indispensable pour mettre en place le suivi.**

La prise en charge est réévaluée régulièrement en fonction de l'évolution de votre enfant.

Afin d'assurer un projet de soins adapté, les informations transmises peuvent être communiquées aux professionnels intervenant auprès de l'enfant (après accord des représentants légaux).

Si un appareillage adapté pour votre enfant est nécessaire, il sera réalisé au CAMSP avec la participation d'intervenants extérieurs (podo-orthésistes, ortho-prothésistes...)



# QUI INTERVIENT ?



## Directeur :

M. Olivier SERVAIRE-LORENZET, Directeur  
du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois.

## Chef de service :

Docteur Didier NICOLAS, Pédiatre.

## Médecins

- Pédiatre
- Généticien
- Médecin de Médecine Physique  
et Réadaptation (MPR)
- Ophtalmologue
- Otorhinolaryngologiste

## Autres intervenants

- Assistantes Médico-Administratives
- Assistante sociale
- Agent de Service Hospitalier
- Conseillère en Génétique
- Infirmière audiométriste
- Infirmière puéricultrice coordinatrice
- Infirmière puéricultrice

## Thérapeutes

- Educatrice spécialisée
- Educatrice de jeunes enfants
- Ergothérapeute
- Kinésithérapeutes
- Orthophonistes
- Orthoptiste
- Psychologues
- Psychomotriciennes



# FONCTIONNEMENT

## Financement

La prise en charge d'un enfant par le C.A.M.S.P. ne peut se mettre en place qu'après l'accord du médecin-conseil de votre caisse d'assurance maladie qui reçoit une demande de prise en charge formulée par le chef de service du C.A.M.S.P. Il est donc indispensable que vous apportiez l'attestation d'assurée sociale et la carte vitale sur laquelle est inscrit l'enfant.

Le financement est couvert par l'Agence Régionale de Santé (80 %) et par le Conseil Général (20 %) au titre de la Prévention.

## Transport

Une prescription médicale peut être établie à votre demande par le médecin du C.A.M.S.P.

Toute demande doit être anticipée (minimum 15 jours avant le rendez-vous) pour étude et accord de votre caisse d'assurance maladie.

Le déplacement s'effectue toujours **sous votre responsabilité**.

Vous devez contacter vous même la compagnie de taxi ou d'ambulance de votre choix pour organiser les transports vers le C.A.M.S.P.

## Divers

La charte de l'ANECAMSP, la charte des usagers et le règlement de fonctionnement sont affichés sur les différents sites du C.A.M.S.P.

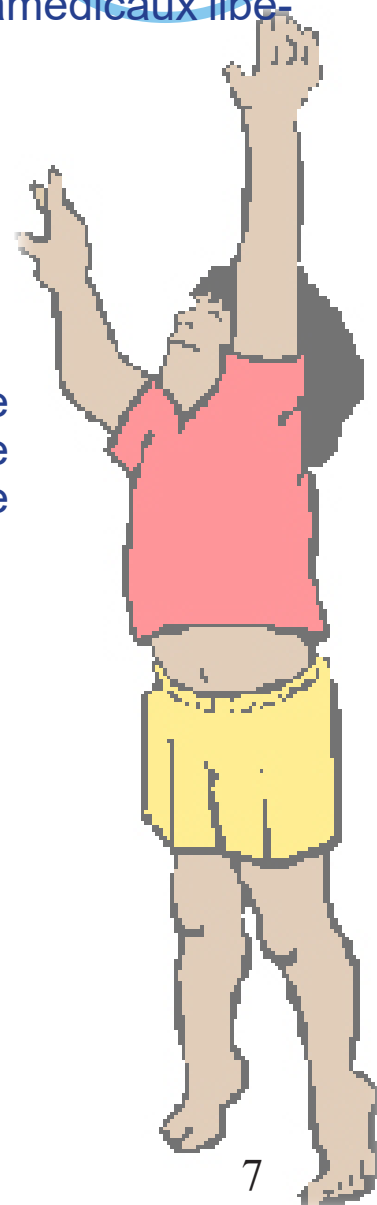
# INTEGRATION/ORIENTATION



Dans le cadre du suivi de votre enfant au C.A.M.S.P, nous pouvons vous aider dans vos démarches pour :

- **une intégration:** crèches, écoles...
- **et/ou une orientation:** Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), établissements sanitaires et/ou médico-sociaux ou professionnels médicaux, paramédicaux libéraux.

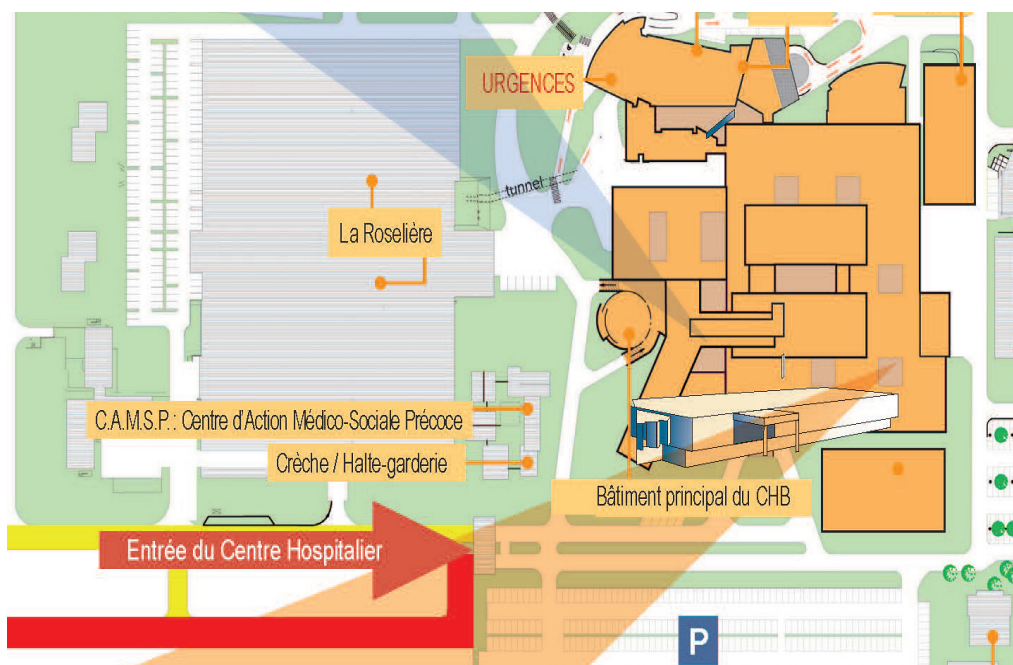
N'hésitez pas à contacter l'assistante sociale et/ou l'infirmière puéricultrice coordinatrice de notre service. Vous pouvez les rencontrer tout au long de la prise en charge au C.A.M.S.P.



# PLAN D'ACCÈS



## Centre Hospitalier Simone Veil de Blois



## Antenne de Romorantin-Lanthenay

28, avenue de Paris - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

## Antenne de Vendôme

223 Boulevard Roosevelt - 41100 VENDÔME